

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°8 du 15 février 2013**

PARTIE PERMANENTE  
Etat-Major des Armées (EMA)

Texte n°18

**ARRÊTÉ N° 18/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG**

modifiant l'arrêté n° 6747/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG du 8 novembre 2012 portant création du cercle de la base de défense de Nîmes-Orange-Laudun.

*Du 4 janvier 2013*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : bureau « réglementation générale ».

**ARRÊTÉ N° 18/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG modifiant l'arrêté n° 6747/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG du 8 novembre 2012 portant création du cercle de la base de défense de Nîmes-Orange-Laudun.**

*Du 4 janvier 2013*

NOR D E F E 1 3 5 0 0 7 3 A

---

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Texte modifié :*

Arrêté n° 6747/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG du 8 novembre 2012 (BOC N° 52 du 30 novembre 2012, texte 11 ; BOEM 686.4.1.4).

*Référence de publication :* BOC N°8 du 15 février 2013, texte 18.

---

Le ministre de la défense,

Vu l'arrêté n° 6747/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG du 8 novembre 2012 portant création du cercle de la base de défense de Nîmes-Orange-Laudun,

Arrête :

L'arrêté n° 6747/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG du 8 novembre 2012 est modifié comme suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Après l'article 2., il est inséré un article 2-1. ainsi rédigé :

« Art. 2-1. Le cercle de la base de défense de Nîmes-Orange-Laudun comprend des unités de gestion (UG) détaillées en annexe. ».

Art. 2. Ajouter l'annexe ci-jointe.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1<sup>re</sup> classe,  
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE.

ANNEXE.  
**LISTE DES UNITÉS DE GESTION.**

CERCLE DE LA BASE DE DÉFENSE DE NÎMES-ORANGE-LAUDUN.
4e régiment du matériel.
503e régiment du train.
Base aérienne 115 - Orange.
UG interarmées.